

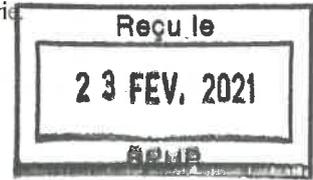
DÉPARTEMENT  
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT  
ARRAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROISILLES

L'an deux mil vingt et un, le Samedi 23 Janvier à 10 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes sous la Présidence de Monsieur DUÉ Gérard, Maire, en date de la convocation du 14 Janvier 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie

Conseillers en exercice : 19  
Présents : 14  
Absents : 5  
Abstention : 0  
Nuls : 0  
Vote POUR : 19  
Vote CONTRE : 0



Etaient présents : M. DUÉ Gérard, M. SELLIER Fabien, M. GREBERT Alain, M. BULCOURT David, M. BILLAUT Serge, Mme VANDEWALLE Monique, M. WISSOCQ Jean-Paul, M. CUVELLIER Mickaël, Mme GILLION Sophie, Mme MARKOWSKI Cécile, Mme BULTEEL Elisabeth, M. SELLEZ Eric,, M. REBOUT Mathieu, Mme SANTERNE Caroline.

Séance du 23/01/2021

Absents excusés :

Mme MAGGIOTTO Raphaele a donné procuration à Mr SELLIER Fabien  
Mme MERLIN Brigitte a donné procuration à Mme VANDEWALLE Monique  
Mme CORDONNIER Laure a donné procuration à Mr BILLAUT Serge  
Mme JAMPIERRE Ludivine a donné procuration à Mme GILLIONJ Sophie  
Mr SAINT POL Hervé a donné procuration à Mr GRÉBERT Alain

Monsieur David BULCOURT est élu secrétaire de séance

**OBJET : EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION  
SUR LE TERRITOIRE DE MONCHY LE PREUX**

La séance ouverte, Monsieur le Président informe les membres du conseil municipal la société SAS ARTOIS METHAGRI dont le siège social est situé au 7 rue Madelot à Boiry notre Dame (Pas de Calais), a déposé auprès des services de la Préfecture un dossier d'enregistrement soumis à consultation pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de Monchy le Preux au lieu-dit « Les Puchots » RD 939.

Monsieur le Maire précise que le dossier est consultable jusqu'au 27 janvier 2021 inclus.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet.

Ayant entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 19 voix POUR.

**ACCEPTE** le projet d'une unité de méthanisation sur la commune de Monchy le Preux par la SAS ARTOIS METHAGRI

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 16/02/2021 et par transmission au service du contrôle de légalité en Préfecture le 16/02/2021.

Pour extrait conforme

